

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION** n°17/2017

**OBJET : CONVENTION PLANET'SCIENCES CHANTIER DE JEUNES 2017.**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Excusés : 5

Pouvoirs : 1

Votants : 19

# SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 1<sup>er</sup> juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Virginie CHABERT, Annie BARBIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Depuis trois années, la Commune de Châteauneuf a mis en place un partenariat avec l'association Planet'Sciences, dont l'objectif consiste notamment à proposer aux jeunes de participer à un projet éducatif global, avec une approche ludique, favorisant la pratique expérimentale des sciences et des techniques.

L'organisation de chantiers éducatifs d'été autour de l'environnement, sous le thème « l'école de la biodiversité » répond à l'objectif local de la Commune de préserver et restaurer son patrimoine. C'est pourquoi, cette année encore, la Commune de Châteauneuf souhaite accueillir l'association dans son projet éducatif, celle-ci s'engageant en retour à poursuivre l'aménagement des jardins familiaux de la Commune, ainsi que du jardin potager pédagogique de l'école. La période d'intervention est prévue du 8 au 22 juillet.

La Commune mettra à disposition l'emprise du jardin familial, un terrain et des locaux sanitaires + coin cuisine, pour l'accueil d'un groupe de 17 personnes. Elle met également à disposition un référent technique, les matériaux et matériels nécessaires, et fournit les repas. Enfin, la Commune participera financièrement aux frais du chantier à hauteur de 2 500 euros, pour un coût total estimé à 18 229 €.

L'association fait son affaire de l'encadrement des jeunes, ainsi que des obligations réglementaires relatives aux chantiers de jeunes. Elle s'engage également à respecter le bon usage et les règlements d'utilisation des biens et locaux mis à disposition.

Considérant l'aspect éducatif de ce projet auprès des jeunes, ainsi que son intérêt local relativement à la mise en place du jardin pédagogique de l'école,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

**APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à en mettre en œuvre les termes.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

